

Sept ans plus tard, lors de la réorganisation du Contingent, Schepp fut licencié et la charge, moyennant une indemnité de 200 fr, fut confiée à un médecin civil d'Echternach (16bis)

Comme, au début de son activité médicale à Luxembourg, les investigations historiques auxquelles le docteur Neyen allait s'adonner lui laissaient encore assez de temps, il continuait à écrire des études scientifiques. De cette époque datent, d'après la bibliographie établie par Blum :

- 1) *Journal de clinique, ou Choix d'observations qui se sont offertes à la pratique particulière du Dr Neyen (1 farde) ;*
- 2) *Cours général d'anatomie et de physiologie comparées ... (2 vol., 1836) ;*
- 3) *Cours général d'histoire naturelle du règne animal (2 vol., 1836) ;*
- 4) *Règles générales et particulières pour juger l'urine ... (1 vol.), (Traduction d'une publication allemande de 1731) ;*
- 5) *Des accouchements à manoeuvre compliquée ... (Ire éd. 1836, 2e éd. 1851) ;*
- 6) *Mémoire exposant les vices de l'Ordonnance-loi du 12. 10. 1841 portant organisation du service médical ... (1 cahier).*

A part l'ouvrage numéro 5 - qui parut dans le Bulletin de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bruges et qui valut à Neyen le titre de membre correspondant de cette société - tous les autres sont restés à l'état de manuscrit et sauf le numéro 1 ne présentent plus aucun intérêt.

Jusqu'en 1846 Neyen pratiquait à Luxembourg, pour s'établir à partir de cette année à Wiltz, lieu d'origine de son épouse.

Il fut le premier médecin luxembourgeois qui s'efforça de remédier à l'état déplorable du service obstétrical dû au «véritable marasme administratif» du pays. Ses propositions exposées dans l'article «*Projet d'un établissement de Charité Maternelle et d'une Ecole d'Accouchement à organiser à Luxembourg. Appel aux philanthropes*» restèrent sans écho. En effet, les pouvoirs publics estimaient plus avantageux de s'en tenir aux errements du passé, c'est-à-dire de continuer à profiter des avantages matériels que la direction de l'Ecole de Maternité de Trèves accordait aux futures sages-femmes du Grand-Duché. (17)

Un événement pittoresque se passa à Wiltz en 1858. Le curé-doyen Jean Linden ayant défendu à la Société Philharmonique d'assister dorénavant à un enterrement civil d'un de ses membres, sous peine de se voir refuser la collaboration à des cérémonies religieuses, l'Assemblée de ladite société délégua trois membres auprès du curé zéléteur aux fins de trouver un arrangement.

Le franc-maçon Neyen fit partie de cette commission, probablement parce que, par ailleurs, il avait su apprécier l'abbé J. Linden en tant que membre de la Société archéologique et auteur d'une très intéressante étude sur la seigneurie de Berg (P. S. H. 1848), localité où il avait été curé avant d'être nommé à Wiltz en 1850.